

MENACE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES

Si l'appel à la nécessaire revalorisation des professionnels de première ligne, particulièrement investis depuis le début de la crise sanitaire, a été entendu, le Ségur de la santé a ciblé les augmentations salariales sur les seuls personnels du secteur public, des EHPAD, et plus récemment des métiers du soin dans le champ du handicap, mais uniquement pour les structures financées par l'assurance maladie.

Nous ne comprenons pas la logique adoptée qui consiste à créer des discriminations entre professionnels exerçant les mêmes métiers, mais dans des structures différentes, ou dont les financeurs ne sont pas les mêmes. Pour autant, ils exercent le même métier, mais n'ont pas le même traitement.

Nous considérons qu'il s'agit d'une entrave majeure au principe d'égalité de traitement entre salariés. Cette situation génère des tensions au sein des structures, des mouvements de démissions, et des difficultés majeures pour recruter et remplacer les salariés absents. Faute d'attractivité du secteur, à très court terme, c'est le maintien de l'accompagnement des publics vulnérables qui sera menacé.

Nous appelons à une juste reconnaissance pour l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social et à une stricte application du principe d'égalité de traitement pour sortir de cette situation ubuesque dont les conséquences ne manqueront pas de fragiliser, encore, les plus vulnérables.

Cette interpellation s'inscrit dans le mouvement lancé par le Réseau UNIOPSS/URIOPSS, notamment avec la publication de la tribune de Patrick Doutréline, Président de l'UNIOPSS, publiée dans le journal La Croix lundi 21 juin 2021.

(...) Nous ne pouvons accepter que les professions de première ligne au contact des populations, de nos aînés, des enfants en situation de détresse ou de handicap, des personnes mal-logées ou sans abri, des ménages éloignés de l'accès aux soins, des personnes fragiles, en précarité ou en carence alimentaire ne soient pas mieux reconnus par les pouvoirs publics.

(...) Cette reconnaissance doit passer par un effort plus conséquent vis-à-vis des rémunérations et des conditions de travail pour les métiers de la santé mais aussi du social, de l'éducatif, de l'accompagnement des plus faibles.

(...) Si le « quoiqu'il en coûte » va logiquement disparaître, il ne peut esquiver l'indispensable revalorisation des métiers du sanitaire et du social au risque d'un délitement progressif de notre cohésion.

[Consulter la Tribune en cliquant ICI](#)

A propos de l'URIOPSS PACA et Corse

L'URIOPSS, tête de réseau inter-associative et interfédérale, aide et coordonne les acteurs associatifs sur le secteur de la santé et de la solidarité.

A partir d'une vision globale et politique, tout en promouvant des partenariats et des échanges entre ses membres, elle regroupe et défend les projets de 231 structures (associations, fédérations, mutuelles) adhérentes qui gèrent plus de 743 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux au service des personnes vulnérables accueillies et accompagnées (maisons d'enfants, maisons de retraite, établissements pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes en difficultés sociales, hôpitaux, services d'aide et de soins à domicile,...).

Contact : Géraldine MEYER, Directrice

Tel : 04 96 11 02 20 – 06 75 69 66 06 - g.meyer@uriopss-pacac.fr

www.uriopss-pacac.fr